



## Comité de la vérification

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 4  
**Date :** le 27 novembre 2023  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** **Présidente: Cathy Curry, conseillère, Vice-président: David Brown, conseiller, David Hill, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Marty Carr, conseillère, Catherine Kitts, conseillère, Allan Hubley, conseiller, Wilson Lo, conseiller**

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 6 décembre dans le rapport 4 du Comité de la vérification.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation

visuelle, est le 24 novembre, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 27 novembre, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 3 du CV - le 22 september 2023

**Adopté**

3.2 Procès-verbal à huit clos 3 du CV - le 22 september 2023

**Adopté**

4. Présentations

4.1 Compte rendu verbal - Statut des recommandations en cours

Après avoir approuvé la motion n° AC 2023-04-01, le Comité reçoit une mise à jour verbale de Nathalie Gougeon, vérificatrice générale, sur l'état des recommandations en suspens.

**Motion n° CV 2023-04-01**

Proposée par D. Brown

**IL EST RÉSOLU QUE le Comité de la vérification suspende les Règles de procédure [alinéa 83(4)a)] afin de recevoir le compte rendu verbal de la vérificatrice générale au sujet de l'état des recommandations en cours lors de la réunion d'aujourd'hui et de dispenser le personnel de l'obligation de déposer un rapport écrit distinct sur cette présentation.**

**Adopté**

5. Bureau de la vérificatrice générale

5.1 Bureau de la vérificatrice générale (BVG) – Enquête sur les allégations relatives aux activités de planification pour le développement de conservation

Dossier : ACS2023-OAG-BVG-0011 - À l'échelle de la ville

Joanne Gorenstein, vérificatrice générale adjointe et Nathalie Gougeon, vérificatrice générale présentent les grandes lignes du rapport et répondent aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Les membres du personnel suivants sont aussi présents pour répondre aux questions du Comité :

- Don Herweyer, directeur général, Planification, Immobilier et Développement économique
- David White, avocat général et greffier municipal par intérim

Les personnes suivantes s'adressent au Comité pour commenter le rapport :

- Doug Yonson
- J. P. Unger

La motion n° AC 2023-04-02 est présentée et rejetée par égalité des voix.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

#### **Recommandation du rapport**

**Que le Comité de la vérification reçoive le rapport de l'Enquête sur les allégations relatives aux activités de planification pour le développement de conservation, et recommande au Conseil d'examiner les recommandations, à des fins d'approbation.**

**Reçu**

#### **Modification :**

#### **Motion n° CV 2023-04-02**

Proposée par T. Kavanagh

**ATTENDU QUE les aménagements autres que des services publics et des ouvrages de lutte contre les inondations et de drainage ne sont pas permis dans les plaines inondables; et**

**ATTENDU QUE la construction d'immeubles dans les plaines inondables expose les résidentes et résidents à des risques aux conséquences potentiellement coûteuses et catastrophiques; et**

**ATTENDU QUE l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) a indiqué qu'il ne croyait pas qu'une nouvelle évaluation de**

la plaine inondable de cette zone produirait une carte différente de la dernière, qui remonte à 2005; et

**ATTENDU QUE**, selon le rapport de la vérificatrice générale, des lettres écrites au sujet de la cartographie de la plaine inondable et d'une demande de déblai-remblai indiquaient que le Conseil appuyait la démarche, alors qu'il a été établi par la vérificatrice générale que la plupart des conseillères et conseillers n'étaient même pas au courant de l'existence d'une telle demande; et

**ATTENDU QUE**, selon le rapport de la vérificatrice générale : « Dans le cadre du processus de planification des travaux d'aménagement, le rôle de la Ville n'est pas d'autoriser, d'appuyer, ni d'entériner la demande déposée par le promoteur auprès d'un autre organisme de réglementation comme l'OPNVR »; et

**ATTENDU QUE** la rédaction d'une lettre d'appui contrevenait aux processus de la Direction générale;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Comité de la vérification recommande au Conseil de fournir le rapport de l'Enquête sur les allégations relatives aux activités de planification du projet d'aménagement The Conservancy au Bureau du vérificateur général de l'Ontario afin qu'il détermine si une enquête plus poussée doit être effectuée.

Voix affirmative(s) (4): C. Curry, T. Kavanagh, M. Carr, et C. Kitts

Voix négative(s) (4): D. Brown, D. Hill, A. Hubley, et W. Lo

**Lost on a tie (4 à 4)**

## 5.2 Bureau de la vérificatrice générale (BVG) - Plan de travail de vérification 2024-2025

Dossier : ACS2023-OAG-BVG-0012 - À l'échelle de la ville

Joanne Gorenstein, vérificatrice générale adjointe et Nathalie Gougeon, vérificatrice générale présentent les grandes lignes du rapport et répondent aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Cyril Rogers, directeur général, Finances et Services organisationnels est aussi présent pour répondre aux questions du Comité.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation du rapport**

**Que le Comité de la vérification recommande au Conseil d'approuver le plan de travail de vérification 2024-2025.**

**Adopté**

6. Direction générale des finances et des services organisationnels

6.1 Nomination d'un vérificateur externe pour un mandat de cinq ans

Dossier : ACS2023-FCS-FIN-0010 - À l'échelle de la ville

**Recommandations du rapport**

**Que le Comité de la vérification recommande au Conseil d'approuver :**

1. **La nomination de KPMG s.r.l. en tant que vérificateurs externes de la Ville d'Ottawa dès la date de production d'un bon de commande pour KPMG, qui prendra fin le 30 septembre 2028 (comprenant la vérification de cinq exercices financiers), au prix ferme de 2 970 850 \$ plus TVH pour la durée du contrat de cinq ans, et d'adopter le règlement nécessaire à cet effet.**
2. **La nomination de KPMG s.r.l. en tant que vérificateurs externes de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa pour une période de cinq (5) ans prenant fin le 30 septembre 2028.**

**Adopté**

6.2 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2024

Dossier : ACS2023-FCS-FSP-0016 - À l'échelle de la ville

Le budget préliminaire a été déposé à la réunion du Conseil du 8 novembre 2023. Le rapport afférent du Comité de la vérification sera examiné par le Conseil à sa réunion du 6 décembre 2023.

Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe et Nathalie Gougeon, vérificatrice générale présentent les grandes lignes du budget préliminaire

de fonctionnement et des immobilisations de 2024. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Après la présentation, le vice-président D. Brown présente la motion cadre relative au budget, qui est adoptée telle quelle.

### **Recommandation**

**Que le Comité de la vérification examine les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2024 et qu'elle formule des recommandations au Conseil en Comité plénier le 6 décembre 2023.**

### **Modification :**

#### **Motion n° CV 2023-04-03**

Proposée par D. Brown

**Que le Comité de la vérification recommande au Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver le budget préliminaire de 2024 du Comité de la vérification, c'est-à-dire :**

1. **Bureau de la vérificatrice générale – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2)**
2. **Frais de vérification externe – Besoins en ressources de fonctionnement (page 4)**

## 7. Points à huis clos

**Que, en vertu du Règlement de procédure 2022-410, le Comité de la vérification délibère à huis clos, conformément à l'alinéa 13(1)(a), au sujet de la sécurité de la propriété de la ville, et selon le raisonnement énoncé à la section des répercussions juridiques du rapport intitulé « Bureau de la vérificatrice générale (BVG) – Vérification de la cybersécurité » ne soit pas présenté.**

### 7.1 Bureau de la vérificatrice générale (BVG) – Vérification sur la cybersécurité

Dossier : ACS2023-OAG-BVG-0013 - À l'échelle de la ville

Le Comité se réunit à huis clos à 12 h 09 et reprend la séance publique à 13 h 44.

À la reprise de la séance publique, la présidente Curry indique que le Comité de la vérification s'est réuni à huis clos pour assister à une

présentation sur le rapport Bureau de la vérificatrice générale (BVG) – Vérification sur la cybersécurité.

Ce qui a été dit pendant cette partie de la réunion ne sera pas rendu public, selon ce que prévoit l'alinéa 13(1)a) du Règlement de procédure, qui porte sur la sécurité des biens de la municipalité.

Aucun vote n'a eu lieu à huis clos, sauf sur les motions de procédure et les instructions au personnel.

**Motion n° CV 2023-04-04**

Proposée par D. Brown

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, conformément au Règlement de procédure (no 2022-410), le Comité de la vérification tienna une séance à huis clos, en vertu de l'alinéa 13(1)a) – la sécurité des biens de la municipalité, afin de recevoir une présentation de la vérificatrice générale concernant le rapport intitulé « Bureau de la vérificatrice générale (BVG) – Vérification de la cybersécurité », et d'examiner ce point, selon la justification énoncée à la section des répercussions juridiques du rapport.**

**Adopté**

**Recommandation du rapport**

**Que le Comité de la vérification reçoive le rapport de la Vérification sur la cybersécurité, et recommande au Conseil d'examiner les recommandations, à des fins d'approbation.**

**Reçu**

8. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

9. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

10. Autres questions

10.1 Vice-président D. Brown - Statut des recommandations en cours

**Motion n° CV 2023-04-05**

Proposée par D. Brown

***Que la motion suivante soit ajoutée pour examen à l'ordre du jour de la réunion du 27 novembre du Comité de la vérification, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure, afin que le personnel puisse présenter de l'information avant la prochaine réunion du Comité.***

**ATTENDU QUE**, lors de la mise à jour verbale de la vérificatrice générale au sujet de l'état d'avancement des recommandations, le Comité de la vérification a appris qu'un nombre préoccupant de ces recommandations ne sont toujours pas concrétisées, malgré des ressources suffisantes pouvant permettre de les mettre en œuvre dans les délais prévus selon les divers rapports de vérification;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le personnel fournira au Comité de la vérification un résumé des recommandations issues de la vérification qui ne sont pas encore concrétisées;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** cette information sera présentée à la prochaine réunion du Comité de la vérification.

**Adopté**

11. Levée de la séance

Prochaine réunion

Le 29 février 2024

La séance est levée à 13 h 47

---

Original signé par M. Blais,  
Coordonnatrice du comité par  
intérim

---

Original signé par Conseiller C.  
Curry, Présidente